

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 372

24 février 2011

SOMMAIRE

Comsea S.A.	17814	Institut Mobilier Européen S.A.	17844
Crèche Picasso S. à r.l.	17825	Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l.	17836
Cyria S.A.	17814	Interplan Investments S.à r.l.	17836
Da Re Immobilière S.à r.l.	17835	Julius Baer SICAV II	17815
EIM Holding Luxembourg S.A.	17824	Julius Baer Special Funds	17815
EIM Luxembourg S.A.	17824	Jupiter Immo 69 S.A.	17845
E.L.S. (Euro-Lift System) A.G.	17823	KAJI EUROPE Spf S.A.	17844
Endeavour Gold Luxembourg	17823	Kenzan International S.A.	17845
Enosis Holding S.A.	17824	Kenzan International S.A., SPF	17845
ERC Luxembourg Limited	17825	Kira S.A.	17852
Euro-Baldi Gestion	17824	Kortstrukt Holding S.A.	17852
European Retail Portfolio (New Mersey) Lux S.à r.l.	17824	Kortstrukt S.A.	17852
Farid SPF S.A.	17825	Lemans S.à r.l.	17852
Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l.	17833	Lions & Poissons - SPF	17852
Fixator Hoisting Solutions Luxembourg	17810	Luxebur S.A.	17852
Flying Passion S.A.	17833	Luxref S.A.	17845
Genii Capital S.A.	17834	Mauritius (Luxemburg) Investments S.à r.l.	17852
Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l.	17834	McD Luxembourg Holdings S.à r.l.	17853
Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l.	17834	Menelaus S.A.	17853
Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l.	17834	Mohawk International (Europe) S.à r.l. ...	17836
Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l.	17834	Mohawk International Holdings S.à r.l. ...	17853
H24 International S.A.	17814	NetSecure Sàrl	17823
Hambleton Hall S.A.	17835	Omega Pearl Finance S.A.	17810
High Performance Solutions S.A.	17835	PEIF II SCA GP S.à r.l.	17825
Holding d'Investissement Commercial S.A.	17835	Pentagon Co-ownership A S. à r.l.	17853
Holding d'Investissement Commercial S.A.	17835	Royal Estate and Financial Investments S.A.	17856
Immogen Conseils S.A.	17844	Santis	17816
		Sazele S.A.	17853
		Swisscanto (LU) Sicav II	17824
		Verde Vivo S.à r.l.	17811
		Xandra International S.à. r.l.	17852

Omega Pearl Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 126.516.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 septembre 2010, il a été résolu ce qui suit:

1. D'approuver la démission de M. Pierre ARENS et de M. Peter ENGELBERG comme administrateurs au conseil d'administration;
2. D'élire M. Torben MADSEN et Melle Fiona FINNEGAN demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateurs au conseil d'administration;
3. De réélire M. Gilles WECKER demeurant professionnellement au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme administrateur au conseil d'administration de la société;
4. De ré-élire Modern Treuhand SA située au 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg comme commissaire aux comptes de la société.

At the Ordinary General Meeting of shareholders held at the registered office of the Company on September 30th, 2010, it has been resolved the following:

- 1 To accept the resignation of Mr. Pierre ARENS and Mr. Peter ENGELBERG as directors of the company;
- 2 To appoint Mr. Torben MADSEN and Ms. Fiona FINNEGAN residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, as a directors of the company;
- 3 To re-elect Mr. Gilles WECKER residing professionally at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as director of the board for the company;
- 4 To re-elect Modern Treuhand SA situated at 2-4 Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg as the statutory auditor of the company.

Référence de publication: 2010171568/25.

(100198963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Fixator Hoisting Solutions Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 157.576.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Décision de la gérance du 17 novembre 2010.

La société FIXATOR HOISTING SOLUTIONS, la société à responsabilité limitée, ayant son siège social à F-49181 Saint Barthélémy d'Anjou, rue du Bois Rinier, BP 10.041, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 521 385 724 ici représentée par son gérant unique a pris la décision d'ouvrir une succursale à Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2011, en conformité avec l'article 160-2 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 du Grand-Duché de Luxembourg tel qu'il suit:

- a) adresse de la succursale: L-1818 Howald, 1, rue des Joncs
- b) activité de la succursale: l'exploitation d'un bureau d'études et d'ingénierie pour la conception et la réalisation de systèmes de levage de personnes et de matériels

c) Données relatives à la personne morale de droit étranger:

FIXATOR HOISTING SOLUTIONS, la société à responsabilité limitée existant et gouvernée par les lois de la France, ayant son siège social à F-49181 Saint Barthélémy d'Anjou, rue du Bois Rinier, BP 10.041, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Angers sous le numéro 521 385 724,

Personne(s) ayant le pouvoir d'engager la société Monsieur Bruno PATRON, Président de société, né le 22 juillet 1956 à PARIS (75014), demeurant 8, chemin de Guillemore - 49610 JUIGNE SUR LOIRE (France), agissant en qualité de gérant de la société FIXATOR HOISTING SOLUTIONS, nommé à cette fonction, pour une durée illimitée, aux termes de l'article 18 des statuts constitutifs,

d) Nom d'exploitation FIXATOR HOISTING SOLUTIONS LUXEMBOURG

e) Est nommé représentant permanent pour une durée indéterminée : Monsieur Bruno PATRON, Président de société, né le 22 juillet 1956 à Paris (France), demeurant au 8, Chemin de Guillemore, F-49610 Juigné sur Loire (France); lequel dispose du pouvoir de représenter, en toutes circonstances, la succursale à l'égard de tiers par sa seule signature, jusqu'à sa révocation

f) Le représentant permanent sous la surveillance de la gérance de la société FIXATOR HOISTING SOLUTIONS, sera tenu de faire toutes publications prévues par la directive 68/151/CEE.

g) A la clôture de chaque exercice social, le représentant permanent sera tenu de dresser un inventaire, et d'établir des documents comptables dans les conditions indiquées à l'article 160-3 de la loi sur les sociétés commerciales.

h) La gérance de FIXATOR HOISTING SOLUTIONS, s'oblige à faire les publications nécessaires relatives à la fermeture de la succursale.

Saint Barthélémy d'Anjou, le 17 Novembre 2010.

Pour copie certifiée conforme
FIXATOR HOISTING SOLUTION
49181 ST BARTHELEMY D'ANJOU CEDEX
Signatures

Référence de publication: 2010171884/41.

(100198974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Verde Vivo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 151.617.

In the year two thousand and ten, on twenty-ninth day of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Bright Green Investments Limited, a limited company incorporated and existing under the laws of the Commonwealth of the Bahamas, having its registered office at Sassoon House, Shirley Street, Nassau, New Providence, the Commonwealth of the Bahamas, registered with the Register of International Business Companies under number 148046 (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of Verde Vivo S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151.617 (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. Requalification of the existing shares in the Company's share capital into ordinary shares and class A through class O shares;
2. Subsequent restatement of Article 5 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned requalification of the Company's existing and subscribed share capital; and
3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to requalify the existing shares in the Company's share capital into ordinary shares and class A through class O shares.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

“ Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by:

- Five hundred (500) ordinary shares (in case of plurality, the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share),
- One hundred (100) class A shares (the Class A Shares and individually, a Class A Share),
- One hundred (100) class B shares (the Class B Shares and individually, a Class B Share),
- One hundred (100) class C shares (the Class C Shares and individually, a Class C Share),
- One hundred (100) class D shares (the Class D Shares and individually, a Class D Share),
- One hundred (100) class E shares (the Class E Shares and individually, a Class E Share),

- One hundred (100) class F shares (the Class F Shares and individually, a Class F Share),
- One hundred (100) class G shares (the Class G Shares and individually, a Class G Share),
- One hundred (100) class H shares (the Class H Shares and individually, a Class H Share),
- One hundred (100) class I shares (the Class I Shares and individually, a Class I Share),
- One hundred (100) class J shares (the Class J Shares and individually, a Class J Share),
- One hundred (100) class K shares (the Class K Shares and individually, a Class K Share),
- One hundred (100) class L shares (the Class L Shares and individually, a Class L Share),
- One hundred (100) class M shares (the Class M Shares and individually, a Class M Share),
- One hundred (100) class N shares (the Class N Shares and individually, a Class N Share),
- One hundred (100) class O shares (the Class O Shares and individually, a Class O Share),

all in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, all subscribed and fully paid-up (collectively, the Shares, and individually, a Share) that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.3. In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. Any share premium paid in respect of the subscription of any Share of a specific class upon their issuance shall be allocated to a share premium reserve account corresponding to that specific class of Shares, to be denominated by the corresponding letter.”

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300..

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour de janvier.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Bright Green Investments Limited, une société régie par les lois du Commonwealth des Bahamas, dont le siège social se situe à Sassoon House, Shirley Street, Nassau, New Providence, le Commonwealth des Bahamas, inscrite au Registre des Sociétés Commerciales Internationales (Register of International Business Companies) sous le numéro 148046 (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de Verde Vivo S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151.617 (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Requalification des parts sociales existantes du capital social de la Société en parts sociales ordinaires et parts sociales de la classe A à la classe O;

2. Reformulation subséquente de l'Article 5 des statuts de la Société afin d'y refléter la requalification du capital social existant et souscrit mentionnée ci-dessus;

3. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de requalifier les parts sociales existantes du capital social de la Société en parts sociales ordinaires et parts sociales de classe A à la classe O.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide modifier et reformuler l'Article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par:

- cinq cents (500) parts sociales ordinaires (collectivement, les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire);
- cent (100) parts sociales de classe A (collectivement, les Parts Sociales de Classe A et individuellement, une Part Sociale de Classe A);
- cent (100) parts sociales de classe B (collectivement, les Parts Sociales de Classe B et individuellement, une Part Sociale de Classe B);
- cent (100) parts sociales de classe C (collectivement, les Parts Sociales de Classe C et individuellement, une Part Sociale de Classe C);
- cent (100) parts sociales de classe D (collectivement, les Parts Sociales de Classe D et individuellement, une Part Sociale de Classe D);
- cent (100) parts sociales de classe E (collectivement, les Parts Sociales de Classe E et individuellement, une Part Sociale de Classe E);
- cent (100) parts sociales de classe F (collectivement, les Parts Sociales de Classe F et individuellement, une Part Sociale de Classe F);
- cent (100) parts sociales de classe G (collectivement, les Parts Sociales de Classe G et individuellement, une Part Sociale de Classe G);
- cent (100) parts sociales de classe H (collectivement, les Parts Sociales de Classe H et individuellement, une Part Sociale de Classe H);
- cent (100) parts sociales de classe I (collectivement, les Parts Sociales de Classe I et individuellement, une Part Sociale de Classe I);
- cent (100) parts sociales de classe J (collectivement, les Parts Sociales de Classe J et individuellement, une Part Sociale de Classe J);
- cent (100) parts sociales de classe K (collectivement, les Parts Sociales de Classe K et individuellement, une Part Sociale de Classe K);
- cent (100) parts sociales de classe L (collectivement, les Parts Sociales de Classe L et individuellement, une Part Sociale de Classe L);
- cent (100) parts sociales de classe M (collectivement, les Parts Sociales de Classe M et individuellement, une Part Sociale de Classe M);
- cent (100) parts sociales de classe N (collectivement, les Parts Sociales de Classe N et individuellement, une Part Sociale de Classe N);
- cent (100) parts sociales de classe O (collectivement, les Parts Sociales de Classe O et individuellement, une Part Sociale de Classe O),

toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées (collectivement, les Parts Sociales, et individuellement, une Part Sociale) qui traceront la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.3. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi, sur lequel est transféré toute prime d'émission payée sur toute part sociale. Toute prime d'émission payée en ce qui concerne la souscription de toute Part Sociale d'une classe spécifique sur leur émission sera allouée à un compte de réserve de prime d'émission correspondant à cette classe spécifique de Parts Sociales, devant être libellé par la lettre correspondante.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.300,.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54271. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172420/168.

(100199665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Comsea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 82.679.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012843/10.

(110015336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Cyria S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 35.528.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2010.

Référence de publication: 2011012849/10.

(110015355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

H24 International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 106.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour: H24 INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy SZABO / Nathalie PAQUET-GILLARD

Référence de publication: 2011013331/15.

(110015444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Julius Baer SICAV II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 121.992.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2010 a décidé

I. de ratifier la cooptation de Monsieur Thomas VON BALLMOOS avec effet au 1^{er} janvier 2010 en remplacement de Monsieur Martin VOGEL, démissionnaire en date du 31 décembre 2009;

II. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St James's Place, GB - LONDON SW 1A 1 NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZÜRICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Thomas BALLMOOS

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH- 8010 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

III. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour Julius Bar SICAV II

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2010172508/32.

(100198970) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Julius Baer Special Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 25, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.784.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 20 octobre 2010 a décidé

I. de ratifier la cooptation de Monsieur Thomas von BALLMOOS avec effet au 1^{er} janvier 2010 en remplacement de Monsieur Martin VOGEL, démissionnaire en date du 31 décembre 2009;

II. de renouveler les mandats de

M. Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch, 35, avenue J.F. Kennedy, L-1855 LUXEMBOURG

M. Andrew HANGES

GAM London Limited, 12 St James's Place, GB-LONDON SW 1A 1NX

M. Martin JUFER

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH-8010 ZURICH

M. Jean-Michel LOEHR

RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 ESCH-SUR-ALZETTE

M. Thomas BALLMOOS

Julius Baer Investment Funds Services Ltd., Hohlstrasse 602, CH- 8010 ZÜRICH

en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011;

III. de renouveler le mandat de

PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

Pour Julius Baer Special Funds
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2010172509/32.

(100198980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2010.

Santis, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 157.702.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

“LWM CORPORATE SERVICES LIMITED”, a company established and having its registered office in 401, Jardine House, 1 Connaught Place, Central, Hong Kong,

here represented by Mrs. Martine KAPP, employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 7, 2010.

The prenamed proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the hereabove capacity, have requested the undersigned notary, to draw up the following Articles of Incorporation of a “société anonyme”, which it intends to organise as unitholder or with any person who may become unitholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the above-mentioned person and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of “SANTIS”.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered office may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associates/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.-EUR) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6.

6.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only. If the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a board of directors ("Board of Directors") consisting of a minimum of three (3) directors (the "Directors").

6.2 The number of directors is fixed by the General Meeting of Shareholders.

6.3 The General Meeting of Shareholders may decide to appoint Directors of two different classes, being class A Director(s) and class B Director(s). Any such classification of Directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the Directors be identified with respect to the class they belong.

6.4 The Directors are to be appointed by the General Meeting of Shareholders for a period not exceeding six (6) years and until their successors are elected.

6.5 Decision to suspend or dismiss a Director must be adopted by the General Meeting of Shareholders with a majority of more than one-half of all voting rights present or represented.

6.6. When a legal person is appointed as a Director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

6.7. If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

Art. 12.

12.1 Towards third parties, the Company is validly bound, in case of a sole director, by the sole signature of the Sole Director, or by the joint signature of any two Directors of the Company, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Board of Directors by means of an unanimous decision of the Board of Directors.

12.2 In the event the General Meeting of Shareholders has appointed different classes of Directors (namely class A Directors and class B Directors) the Company will only be validly bound by the joint signature of two Directors, one of whom shall be a class A Director and one be a class B Director (including by way of representation).

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the 2nd Tuesday of the month of June, at 11:00 o'clock.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2011.

The first annual general meeting shall be held in 2012.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prementioned, three hundred and ten 310

Total: 310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand euro.

Extraordinary general meeting

The above-named party, acting in the hereabove stated capacity, representing the whole of the subscribed capital, considering herself to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016:

1. Mr. Eric LECLERC, private employee, born in Luxembourg, on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Mr. Jos HEMMER, private employee, born in Luxembourg, on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Mrs. Martine KAPP, private employee, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr. Eric LECLERC, previously named, is appointed as President of the Board of Directors.

Second resolution.

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2016:

Mr. Pascal FABECK, private employee, born in Arlon (Belgium), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution.

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", une société établie et ayant son siège social au 401, Jardine House, 1, Connaught Place, Central, Hong Kong,

ici représentée par Madame Martine KAPP, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 7 décembre 2010.

La prédite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante agissant es-qualités a requis le notaire instrumentant, d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme, que la partie prémentionnée va constituer en tant qu'actionnaire ou avec tout autre associé de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.

Art. 1^{er}. Entre la personne ci-avant désignée et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "SANTIS".

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière. La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associés/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR) représenté par trois cent dix euros (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6.

6.1 Tant que la Société a un actionnaire unique, la Société peut être administrée par un administrateur unique seulement. Si la Société a plus d'un actionnaire, elle est administrée par un conseil d'administration (le "Conseil d'Administration") composé de trois (3) Administrateurs au moins (les "Administrateurs").

6.2 Le nombre des administrateurs est déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

6.3 L'Assemblée Générale des Actionnaires peut décider de nommer des Administrateurs de deux classes différentes, à savoir un ou des Administrateur(s) de la classe A et un ou des Administrateur(s) de la classe B. Toute classification d'Administrateurs doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les Administrateurs doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

6.4 Les Administrateurs doivent être nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

6.5 La décision de suspendre ou de révoquer un Administrateur doit être adoptée par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple de tous les droits de vote présents ou représentés.

6.6 Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6.7. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12.

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature de l'Administrateur Unique, selon le cas, ou par la signature conjointe de deux Administrateurs de la Société ou par la/les signature(s) de toute(s) personne(s) à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration moyennant une décision unanime du Conseil d'Administration.

12.2 Toutefois, au cas où l'Assemblée Générale des Actionnaires a nommé différentes classes d'Administrateurs (à savoir les Administrateurs de classe A et les Administrateurs de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un Administrateur de classe A et d'un Administrateur de classe B (y compris par voie de représentation).

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 2^{ème} mardi du mois de juin à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2011.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2012.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

"LWM CORPORATE SERVICES LIMITED", prédésignée, trois cent dix actions	310
Total	<u>310</u>

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constataions

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ de mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, ès-qualité qu'elle agit, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

1. Monsieur Eric LECLERC, employé privé, né à Luxembourg le 04 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos HEMMER, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Eric LECLERC, prénommé, est nommé Président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

Monsieur Pascal FABECK, employé privé, né à Arlon (Belgique), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande de la personne comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même personne comparante en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture, la mandataire de la comparante prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.
Signé: M. KAPP, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2010. LAC/2010/57650. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010175672/369.

(100202728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2010.

NetSecure Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 63.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NETSECURE S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
SOFINEX S.A.
Société Anonyme
Signature

Référence de publication: 2011013391/15.

(110015333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

E.L.S. (Euro-Lift System) A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 57, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 103.024.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011012861/9.

(110014789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Endeavour Gold Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.556.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012864/10.

(110014805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Euro-Baldi Gestion, Société Anonyme.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.
R.C.S. Luxembourg B 40.350.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature

Référence de publication: 2011012865/11.

(110014914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

European Retail Portfolio (New Mersey) Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 129.065.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012866/9.

(110015058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Swisscanto (LU) Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 113.208.

Le bilan au 30 septembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 janvier 2011.

Pour SWISSCANTO (LU) SICAV II
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011013417/15.

(110015455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**EIM Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. EIM Holding Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 62.391.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Belvaux, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012870/11.

(110014711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Enosis Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 78.226.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61064 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012877/10.

(110014743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

ERC Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 118.075.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011012878/10.

(110015428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Farid SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 18.621.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011012891/10.

(110015297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Crèche Pikasso S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 444, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 96.011.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crèche PIKASSO s.à r.l.
444, route de Longwy
L-1940 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011013279/13.

(110015425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

PEIF II SCA GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 157.745.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of December.

Before Us Maitre Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Coral Charitable Trust, a trust in which the trustee is Bedell Trustees Limited a company incorporated under the laws of Jersey with company number 6564 and with registered address at 26 New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, here represented by Mr. Raymond THILL, "maître en droit", residing professionally in Luxembourg, by virtue of one proxy given under private seal dated 7 December 2010.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

Chapter I. Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form - Corporate name. There is formed a private limited liability company under the name "PEIF II SCA GP S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Object.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may act as general partner (associé commandité) of Luxembourg sociétés en commandite par actions (limited partnerships by shares).

3.3 The Company may make real estate related investments whether directly or through direct or indirect participations in subsidiaries of the Company owning such investments.

3.4 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any kind of asset by any means.

3.5 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Companies") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.6 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg Law;

3.7 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

4. Art. 4. Duration.

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

5. Art. 5. Share capital.

5.1 The corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500.-) represented by one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders".

5.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.3 All Shares will have equal rights.

5.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law.

6. Art. 6. Shares indivisibility. Towards the Company, the Company's Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Art. 7. Transfer of shares.

7.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

7.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Chapter III. - Management

8. Art. 8. Management.

8.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance") (hereafter the "Board of Managers")

8.2 The managers need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the shareholder(s).

9. Art. 9. Powers of the sole manager or of the board of managers.

9.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

9.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

10. Art. 10. Representation of the company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by any two managers.

11. Art. 11. Delegation and Agent of the sole manager or of the board of managers.

11.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

11.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, any two managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Art. 12. Meeting of the board of managers.

12.1 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

12.3 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority.

12.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

12.6 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

12.7 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or any other person nominated by the chairman or in its absence by any two managers.

12.8 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter IV. General meeting of shareholders

13. Art. 13. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

13.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

13.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

13.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

13.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

13.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

13.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

13.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them. However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law.

Chapter V. - Business year

14. Art. 14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of each year.

14.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

14.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Art. 15. Distribution right of shares.

15.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

15.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with the provisions of Article 13.7 above.

15.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the shareholder(s).

Chapter VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution and Liquidation.

16.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

16.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

16.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. - Applicable law

17. Art. 17. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:

Shares:

Coral Charitable Trust 125 Shares

Total: 125 Shares

All these Shares have been fully paid up, so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (€ 12,500) corresponding to the share capital is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand four hundred Euro (EUR 1.400.-).

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as Managers of the Company for an undetermined period:

- Rolf Caspers, born on 12 March 1968 in Trier (Germany), residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

- Stephanie Becker, born on 18 January 1974 in Bergisch Gladbach (Germany), residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

- Ravi Cunnoosamy, born on 15 November 1971 in Mauritius (Mauritius), residing professionally at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix le seize décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Coral Charitable Trust, un trust dans lequel le trustee est Bedell Trustees Limited une société constituée selon les lois de Jersey avec le numéro de société 6564 et ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey, JE2 3RA, La comparante ci-dessus est représentée par Monsieur Raymond THILL, maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 7 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

STATUTS

Titre I^{er} . Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er} . Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «PEIF II SCA GP S.à r.l.» qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège,

restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Art. 3. Objet.

3.1 L'objet de la société est d'acquérir, détenir ou disposer, directement ou indirectement, d'intérêts et participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, par tous les moyens et d'administrer, développer et gérer ces intérêts et participations.

3.2 La Société pourra agir comme associé commandité de sociétés en commandite par actions de droit luxembourgeois.

3.3 La Société pourra effectuer des investissements immobiliers, soit directement, soit à travers la détention, directe ou indirecte, de participations dans des filiales de la Société détenant ces investissements.

3.4 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer de toutes sortes d'avoirs par tous moyens.

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ciaprès reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.6 La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission, toujours sur une base privée, de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

3.7 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci,

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital, Parts

5. Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à douze mille cinq cents Euro (12.500,€) représenté par cent vingt cinq (125) parts sociales (les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euro (100,-€) chacune. Les détenteurs de Parts Sociales sont définis ci-après les «Associés».

5.2 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.3 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

6. Art. 6. Indivisibilité des parts. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Art. 7. Transfert des parts.

7.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

7.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi.

Titre II. - Gérance

8. Art. 8. Gérance.

8.1 La Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associé(s). Dans le cas d'un seul gérant, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

8.2 Les gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Les gérants pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associé(s).

9. Art. 9. Pouvoirs du conseil de gérance.

9.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

10. Art. 10. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par deux Gérants.

11. Art. 11. Délégation et Agent du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants peuvent déléguer ses/leurs pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

11.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, deux Gérants déterminent les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

12. Art. 12. Réunion du conseil de gérance.

12.1 En cas de pluralité de gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance nommera un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

12.3 Tout Gérant est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil de Gérance par un autre Gérant, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite, d'un télégramme, d'un fax, d'un e-mail ou d'une lettre. Un Gérant pourra également nommer par téléphone un autre Gérant pour le représenter, moyennant confirmation écrite ultérieure.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple.

12.5 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

12.6 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est valide comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents ayant le même contenu signée par tous les membres du Conseil de Gérance.

12.7 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par le président ou toute autre personne nommée par le président ou en son absence par deux gérants.

12.8 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre IV. - Assemblée générale des associés

13. Art. 13. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

13.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

13.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

13.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

13.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises aux réunions à convoquer conformément aux dispositions légales applicables.

13.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote part écrit.

13.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

13.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent. Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'Associés (en nombre) détenant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des toutes autres dispositions légales. Le changement de nationalité de la Société requière l'unanimité.

Titre V. - Exercice social

14. Art. 14. Exercice social.

14.1 L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

14.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

15. Art. 15. Droit de distribution des parts.

15.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

15.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en conformité avec les dispositions de l'Article 13.7 ci-dessus.

15.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant unique ou en cas de la pluralité de gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

Titre VI. - Liquidation

16. Art. 16. Dissolution et Liquidation.

16.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

16.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

16.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VII. - Loi applicable

17. Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Parts Sociales:

Coral Charitable Trust	125 Parts Sociales
Total:	125 Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) correspondant à un capital de douze mille cinq cents Euro (€ 12.500) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents Euros (1.400.EUR).

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés Gérants de la Société pour une période indéterminée:

- Rolf Caspers, né le 12 mars 1968 à Trèves, ayant son adresse professionnelle à 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

- Stephanie Becker née le 18 janvier 1974 à Bergisch Gladbach (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

- Ravi Cunnoosamy, né le 15 novembre 1971, à Maurice, Ile Maurice, ayant son adresse professionnelle à 2 boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

2- Le siège social de la Société est établi à 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115, Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57939. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Référence de publication: 2011000854/426.

(110000379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Fisher Luxembourg Danish Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.341.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61040 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012903/10.

(110015229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Flying Passion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 101.371.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012904/10.

(110015573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 32A, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011012906/12.

(110015236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Genii Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 140.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2011012916/11.

(110015540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8824 Perlé, 32A, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 115.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011012907/12.

(110015237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 115.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011012908/12.

(110015238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9772 Troine, 72, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 115.768.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Géovitalité Luxembourg Harmonisation Globale s.à r.l.

Fideco Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2011012909/12.

(110015239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Hambleton Hall S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 59.019.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012930/10.

(110015083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Da Re Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 44, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 128.946.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 25 janvier 2011.

DA RE IMMOBILIERE S.A.R.L.

L-4140 ESCH/ALZETTE

Signature

Référence de publication: 2011013286/13.

(110015463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

High Performance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 141.457.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012934/9.

(110015450) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Holding d'Investissement Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 31.986.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012935/10.

(110015500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Holding d'Investissement Commercial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 31.986.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012936/10.

(110015501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Interplan Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 150.380.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2011. *

Référence de publication: 2011012941/11.

(110014807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Mohawk International (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 110.609.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011012985/14.

(110015073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 157.818.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the tenth day of December.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

Interactive Data Corporation, a corporation incorporated and existing under the laws of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Companies' Register of Delaware under registration number 100782458,

duly represented by Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy,

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become Shareholder in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio. The Company may, in this context, assume risks, existing or future, resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of “Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l.”

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its Shareholder or by mean of a resolution of its sole Shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company’s Share capital is set at fourteen thousand five hundred euro (EUR 14,500) represented by the following Shares

- (1) twelve thousand five hundred two (12,502) Class A Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (2) two hundred twenty-two (222) Class B Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (3) two hundred twenty-two (222) Class C Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (4) two hundred twenty-two (222) Class D Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (5) two hundred twenty-two (222) Class E Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (6) two hundred twenty-two (222) Class F Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (7) two hundred twenty-two (222) Class G Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (8) two hundred twenty-two (222) Class H Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (9) two hundred twenty-two (222) Class I Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each;
- (10) two hundred twenty-two (222) Class J Ordinary Shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares, the Class H Ordinary Shares, the Class I Ordinary Shares, and the Class J Ordinary Shares shall hereinafter together be referred to as the “Shares” and each a “Share”.

Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such classes. In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with class J Ordinary Shares”).

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account for each class of Shares into which any premium paid on any Share of any class is transferred. The amount of the share premium account of a class of Shares may be used to provide for the payment of the Shares of such class of Shares which the Company may repurchase and cancel.

Art. 7. The Share capital may be changed at any time by approval of a majority of Shareholder representing three quarters of the Share capital at least or by the sole Shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company’s Shares are freely transferable among Shareholder. Inter vivos, they may only be transferred to new Shareholder subject to the approval of such transfer given by the other Shareholder in a general meeting, at a majority of three quarters of the Share capital.

In the event of death, the Shares of the deceased Shareholder may only be transferred to new Shareholder subject to the approval of such transfer given by the other Shareholder in a general meeting, at a majority of three quarters of the Share capital. Such approval is, however, not required in case the Shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the Shareholder will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be Shareholder. In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers composed of two classes of managers: “Class A Manager” and “Class B Manager”. There shall be at least one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of Shareholder which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager.

In the case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager together with one Class B Manager.

Art. 13. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its Shareholder a chairman, and may choose from among its Shareholder a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the Shareholder.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication initiated from Luxembourg allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class A Manager and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholder - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each Shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of Shares which he owns. Each Shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents Shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by Shareholder owning more than half of the Share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of Shareholder representing three quarters of the Share capital at least.

Art. 20. The sole Shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of Shareholder under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 22. Each year on the first of January, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5 %) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Share capital. The balance may be freely used by the Shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law in compliance with the terms and conditions provided for by Article 24 below.

Art. 24. In any year in which the general meeting of shareholder resolves to make any distribution to the shareholder, be it a dividend distribution, a distribution upon the occurrence of the liquidation of the Company or any distribution of the share premium which is exclusively allocated to the share premium account of the class of Shares to be redeemed ("Allocations"), such Allocations shall be distributed as follows: the holders of the Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount which is to be determined as follows:

(a) each holder of Class A Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class A Ordinary Share;

(b) each holder of Class B Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class B Ordinary Share;

(c) each holder of Class C Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class C Ordinary Share;

(d) each holder of Class D Ordinary Shares shall be entitled to receive pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class D Ordinary Share;

(e) each holder of Class E Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class E Ordinary Share;

(f) each holder of Class F Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class F Ordinary Share;

(g) each holder of Class G Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class G Ordinary Share;

(h) each holder of Class H Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class H Ordinary Share;

(i) each holder of Class I Ordinary Shares shall be entitled to pro rata Allocations with respect to such year in an amount of zero point ten per cent (0.10 %) of the nominal value of a Class I Ordinary Share; and

(j) the Class J Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remaining funds available for distribution as Allocations.

Should the shares of one class of the Shares have all been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, then the next class of shares in reverse numeric order shall be entitled to receive the remainder of all funds available for distribution as Allocations.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 25. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be Shareholder, and which are appointed by the general meeting of Shareholder or by the sole Shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholder in accordance with the distribution mechanism as set out in Article. 21 above or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 26. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the fourteenth thousand five hundred (14,500) Shares with a par value of one euro (EUR 1) each have been subscribed by Interactive Data Corporation, prenamed, for an amount of fourteenth thousand five hundred euro (EUR 14,500).

All the Shares have been entirely paid-in in cash so that the amount of fourteenth thousand five hundred euro (EUR 14,500) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on 31 December 2011.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. The following person is appointed as Class A Manager for an unlimited period of time:
 - Mr. Patrick Moinet, jurist, born in Bastogne (Belgium) on 6 June 1975, professionally residing at 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg;
3. The following persons are appointed as Class B Managers for an unlimited period of time:
 - Mr. Thomas James Nisivoccia, tax director, born in East Orange, New Jersey, USA on 26 October 1954, residing professionally at 99 Cherry Hill Road, Suite 300, Parsippany, NJ, USA 07054; and
 - Mr. Jeremy Charles Harold Finney Carvell, European Controller, born in Meriden (United Kingdom) on 8 January 1957, residing at 35 Rusthall Avenue, London W4 1BW, United Kingdom.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

Interactive Data Corporation, une société constituée et existant sous les lois du Delaware, ayant son siège social au Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée avec le registre des sociétés du Delaware sous le numéro 100782458,

dûment représenté par Monsieur Pierre-Yves Genot, avocat, en vertu d'une procuration sous seing privé,

Les procurations signées ne varientur par le mandataire et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants, aux termes de la capacité avec laquelle ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futures, résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérent à toute ou partie des activités réalisées par des tiers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de " Interactive Data Luxembourg Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille cinq cents euros (EUR 14.500) représentés par:

(1) douze mille cinq cent deux (12.502) Parts Sociales de Classe A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(2) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(3) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe C ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(4) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe D ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(5) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe E ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(6) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe F ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(7) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe G ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(8) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe H ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(9) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe I ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

(10) deux cent vingt-deux (222) Parts Sociales de Classe J ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

Les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A, et les Parts Sociales de Classe A seront ci-après dénommés ensemble come les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale".

Chaque Part Sociale donne droit à un vote aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y ce inclus l'annulation d'une ou plusieurs classes entières de Parts Sociales classes par le rachat et l'annulation subséquente de toutes les Parts Sociales émises dans ces classe. Dans le cas de rachat et d'annulation de classes de Parts Sociales ces rachats et annulations seront effectué dans le sens inverse de l'ordre alphabétique (en commençant par les Parts Sociales de Classe J)".

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi pour chaque classe de Parts Sociales sur lequel seront transférées toutes les primes payées sur une Part Sociale d'une classe de Parts Sociales. L'avoir de ce compte de primes d'une classe de Parts Sociales peut être utilisé pour payer les Parts Sociales de cette classe de Part Sociale que la Société pourrait racheter et annuler.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui ne doivent pas nécessairement être associés. En cas de pluralité de gérants, la société sera gérée par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: «Gérant de classe A» et «Gérant de classe B». Il y aura toujours au minimum un Gérant de classe A et un Gérant de classe B.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

En cas de pluralité de gérants, la société sera engagée par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

Art. 13. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires engagé depuis Luxembourg où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe A est présent (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente (ou participe autrement) ou représentée par procuration à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés – Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année au trente et un janvier, les comptes sont arrêtés et les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5 % (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10 % (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi et en conformité avec les termes et conditions prévus par l'Article 24 ci-dessous.

Art. 24. Chaque année où l'assemblée générale des associés décide de réaliser une distribution aux associés étant une distribution de dividendes, une distribution à la liquidation de la Société ou une distribution de prime d'émission qui est entièrement alloué au compte prime d'émission d'une classe de Parts Sociales qui sera rachetée (les "Affectations"), ces Affectations seront distribuées comme suit: les détenteurs de Parts Sociales auront droit à une Affectation pro rata pour cette année en un montant qui sera déterminé comme suit:

(a) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(b) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(c) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(d) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(e) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(f) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(g) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(h) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A;

(i) chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A aura droit à l'Affectation pro rata pour cette année en un montant de zéro point dix pour cent (0.10 %) de la valeur nominale d'une Part Sociale de Classe A; et

(j) les Parts Sociales de Classe J auront droit à recevoir tous les fonds disponibles pour distribution comme Affectation.

Au cas où une classe de Parts Sociales aura été annulée après rachat ou autrement au moment de la distribution, alors la classe de Parts Sociales suivante en ordre alphabétique inverse aura droit à recevoir le reste de tous les fonds disponibles pour distribution comme Affectation.

G. Dissolution - Liquidation

Art. 25. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en conformité avec le mécanisme de distribution décrits dans l'Article 21 ci-dessus ou à l'associé unique le cas échéant.

Art. 26. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

L'ensemble des quatorze mille cinq cents (14.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune a été souscrit par Interactive Data Corporation, susmentionnée, pour un montant de quatorze mille cinq cent euro (EUR 14.500), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré, de sorte que la somme de quatorze mille cinq cents euro (EUR 14.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200,

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.
2. La personne suivante est nommée comme Gérant de Classe A pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Patrick Moinet, juriste, né à Bastogne (Belgique) le 6 juin 1975, ayant son domicile professionnel au 6 rue Guillaume Schneider, L2522 Luxembourg.
3. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de Classe B pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Thomas James Nisivocchia, tax director, né à East Orange, New Jersey, USA le 26 octobre 1954, ayant son domicile professionnel au 99 Cherry Hill Road, Suite 300, Parsippany, NJ, USA 07054; and
 - Monsieur Jeremy Charles Harold Finney Carvell, European Controller, né à Meriden (Royaume-Uni) le 8 janvier 1957, ayant son domicile au 35 Rusthall Avenue, London W4 1BW, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57407. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002459/429.

(110002349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2011.

I.M.E. S.A., Institut Mobilier Européen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 37.773.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012949/10.

(110015451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Immogen Conseils S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 137.091.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IMMOGEN CONSEILS S.A.

Benoît de FROIDMONT

Référence de publication: 2011012947/11.

(110014784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

KAJI EUROPE Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.942.

Le bilan de la société au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011012962/12.

(110014931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Jupiter Immo 69 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 112.269.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011012959/11.

(110015274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**Kenzan International S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Kenzan International S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.403.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61037 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012965/11.

(110015429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Luxref S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 19.078.

In the year two thousand and ten, on the twentieth of December.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LUXREF S.A. (the Company), a public limited liability company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 1517, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 19.078, incorporated pursuant to a deed of Maître Lucien SCHUMAN, notary then residing in Luxembourg, on January 13th, 1982, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N°82 of May 4th, 1982. The articles of association of the Company have not yet been amended since.

The Meeting is chaired by Mr Bertrand DUC, assistant, residing professionally in Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints Mrs Isabel DIAS, employee, professionally residing in Luxembourg as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Raymond THILL, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting.

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The proxies from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entire share capital of the Company is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of its agenda hereafter reproduced.

II. the agenda of the Meeting is the following:

1. Extension of the period of time for which the Company was established to an unlimited period of time;

2. Conversion of the purpose of the Company from a holding 1929 to a SoParFi;
3. Modification of the financial year to January 1st until December 31st ;
4. Full restatement of the Articles in English followed by a French version.

III. the Meeting, after due deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to extend the period of time of 30 years for which the Company was established to an unlimited period of time.

Second resolution

The Meeting resolves to change the company's current status as a holding 1929 company to that of a soparfi company.

Third resolution

The Meeting resolves to change the financial year so that it should from now on begin on January 1st and end on December 31st of each year.

Therefore the running financial year which started on April 1st , 2010 shall exceptionally end on December 31st , 2010.

Fourth resolution

The Meeting resolves to restate in full the articles of the Company in order to henceforth have an English version followed by a French version (in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail), so that they shall henceforth read as follows in its English version:

“Title I. Denomination, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. There is established a "société anonyme" under the name of “LUXREF S.A.” (hereinafter referred to as the Company).

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

The registered office may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the sole director, or as the case may be, by the board of directors of the Company.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the articles. The Company may also establish branches and subsidiaries both in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may also acquire, sell or grant any license on intellectual property, copyright, know-how and trademark or on other like property.

The Company may act as an agent for such properties.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

Title II. Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at ninety-five thousand United States Dollars (USD 95,000), divided in forty-seven thousand five hundred (47,500) shares having a par value of two United States Dollars (USD 2) each.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. Management

Art. 6. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not, who are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which may at any time remove them.

If the Company is established by a sole shareholder or if on the occasion of a general meeting of the shareholders, it is established that the Company has only one remaining shareholder, the composition of the Board of Directors can be limited to one (1) member, until the ordinary general meeting following the establishment of more than one shareholder.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the general meeting of the shareholders.

Art. 7. The Board of Directors will elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The Board of Directors or the sole Director are invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole Director or of the Board of Directors. In particular, the sole Director or the Board of Directors shall have the power to issue bonds and debentures. The sole Director or the Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

The Board of Directors can validly deliberate and act only if a majority of its members is present. Directors may participate to the meetings by visio-conference or any other means of telecommunication allowing their identification and their effective participation to the debates. Such meetings will be considered as having been held at the registered office.

Resolutions of the Board of Directors are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Directors will be recorded in minutes signed by all the Directors present at the meeting.

Circular resolutions signed by all the Directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

In its current relations, with the public administrations, the Company is validly represented by one Director, whose signature legally commits the Company.

Art. 9. The Company shall be validly bound in any circumstances, in the case of a sole Director by the individual signature of this Director, and in the case of several Directors, by the joint signature of any two members of the Board of Directors, provided that special decisions may be reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the sole Director or the Board of Directors pursuant to article 10. of the present articles of association.

Art. 10. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigation involving the Company in court either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the sole Director or by the Board of Directors, represented by its chairman or the director delegated for this purpose.

Title IV. Supervision

Art. 12. The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Title V. General Meeting

Art. 13. The annual meeting will be held at the registered office or at a place specified in the convening notices on the last Friday of the month of June at 3 p.m..

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. Accounting Year, Allocation of Profits

Art. 14. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) day of January and shall terminate on the thirty-first (31st) day of December of each year.

Art. 15. At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet will be drawn up in accordance with the requirements set forth in the Law.

The gross profits of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, amortizations, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, represent the net profit.

From the annual net profit of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders who will decide to carry it forward or to distribute it.

Title VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. The Company may be dissolved by a resolution of the sole shareholder or of the general meeting of shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. General Provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be 10th construed in accordance with the law of August, 1915 on commercial companies and the amendments hereto."

Nothing else being on the agenda the Meeting was closed.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil dix, le vingt décembre.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de LUXREF S.A. (la Société), une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg. La Société est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 19.078, et a été constituée en vertu d'un acte de Maître Lucien SCHUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg le 13 janvier 1982, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 82 du 4 mai 1982. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, assistant administratif, résidant professionnellement à Luxembourg (le Président).

Le Président désigne Madame Isabel DIAS, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée élit Monsieur Raymond THILL, Maître en droit, résidant professionnellement à Luxembourg, en tant que scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement comme le Bureau de l'Assemblée.

Les Actionnaires représentés à l'Assemblée, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent acte après avoir été signée par le représentant des actionnaires ainsi que les membres du Bureau.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront signées par les membres du Bureau.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter ce qui suit:

I. qu'il apparaît sur une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que l'intégralité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée, qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Prolongation de la durée de la Société pour laquelle elle a été constitué à une durée illimitée;
2. Transformation de société holding 1929 en société anonyme sous forme de soparfi;
3. Modification de l'année sociale de sorte à ce qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre;
4. Refonte complète des statuts en anglais suivi par une version française.

III. que l'Assemblée, après avoir dûment délibéré, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de prolonger la durée de la Société de 30 ans, pour laquelle elle a été constitué à une durée illimitée.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme sous forme de soparfi.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'année sociale de la Société de sorte à ce qu'elle commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

En conséquence l'année sociale en cours ayant commencé le 1^{er} avril 2010 se terminera le 31 décembre 2010.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de refondre les Statuts dans leur intégralité et de leur conférer une version anglaise suivi d'une version française (en cas de divergences entre les versions anglaise et française la version anglaise fera foi), qui auront désormais la teneur suivante en leur version française:

«Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de «LUXREF S.A.» (ci-après appelée la «Société»).

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la Société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'administrateur unique, ou selon le cas, du Conseil d'Administration de la Société.

Le siège social pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, adoptée selon les modalités requises pour une modification des statuts. La Société pourra pareillement établir des filiales et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut également acquérir, vendre ou accorder toute licence portant sur une propriété intellectuelle, copyright, savoir-faire et marque déposée ou sur toute autre droit de propriété similaire.

La Société peut agir en qualité d'agent commissionnaire au regard de ces droits de propriété.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre-vingt-quinze mille dollars US (95.000.-USD), divisé en quarante-sept mille cinq cents (47.500) actions d'une valeur nominale de deux dollars US (2.-USD) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La Société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III. Administration

Art. 6. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par décision de l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocable par elle.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivante la constatation de plus d'un actionnaire.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier l'administrateur unique ou le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par l'administrateur unique ou le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut valablement délibérer et agir seulement si la majorité de ses membres sont présents. Les administrateurs peuvent participer aux réunions par visio-conférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant leur identification et leur participation effective aux débats. Ces réunions seront considérées avoir été tenues au siège social.

Les résolutions du conseil d'administration sont valablement prises à la majorité des votes émis. Les résolutions du conseil d'administration seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

En dehors de ces réunions, des résolutions prises par les membres du conseil d'administration transmises à tous les administrateurs et dûment signées par chacun d'entre eux pourront valablement engager la Société de la même manière que si elles avaient été prises en réunion dûment convoquée. Les signatures des administrateurs pourront être apposées sur un seul document ou sur plusieurs copies de la même résolution rédigée sur lettre ou facsimile.

Dans les relations courantes avec les administrations, la Société est valablement représentée par un seul administrateur, dont la seule signature engagera la Société.

Art. 9. La société sera valablement engagée en toute circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales n'aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de procurations données par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la Société ou d'une branche spéciale de la Société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la Société.

Art. 11. Tous les litiges, où la Société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la Société par l'administrateur unique ou par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblées Générales.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier vendredi du mois de juin à 15.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner dans les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices.

Art. 14. L'année sociale de la Société commence le premier (1^{er}) janvier et finit le trente et un (31) décembre de chaque année.

Art. 15. Il sera dressé à la fin de l'année sociale un inventaire général de l'actif et du passif de la Société et un bilan résumant cet inventaire conformément à la loi.

Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net.

Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le solde du bénéfice sera à la disposition de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires qui décidera de son affectation ou de sa répartition.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La Société peut être dissoute par une résolution de l'actionnaire unique ou de l'assemblée générale des actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, il sera fait référence à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures. »

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais relatifs au présent acte sont estimés à un montant de mille trois cents euros (1.300.- EUR) environ.

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre les versions anglaise et française la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux parties comparantes, les parties comparantes ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: B. Duc, I. Dias, R. Thill, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/59086. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): p.d. Tom Benning.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011001833/342.

(110001545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Kira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 91.615.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
KIRA S.A.
Signature

Référence de publication: 2011012967/12.

(110014966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**Kortstrukt S.A., Société Anonyme,
(anc. Kortstrukt Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.229.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61034 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012968/11.

(110014967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Lemans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 106.302.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 25 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011012969/10.

(110015292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**Lions & Poissons - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Luxebur S.A.).**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 34.676.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 61001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011012976/11.

(110015000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

**Mauritius (Luxemburg) Investments S.à. r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Xandra International S.à. r.l.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 151.815.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 24. Januar 2011.

Référence de publication: 2011012980/11.

(110015267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

McD Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 143.263.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Référence de publication: 2011012981/11.

(110014804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Mohawk International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.175,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 110.608.

Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011012986/14.

(110015074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Pentagon Co-ownership A S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011013026/9.

(110015465) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Menelaus S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 38.943.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011012996/10.

(110015299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.

Sazele S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 156.987.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of December

Before the undersigned Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "SAZELE S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B number 156 987, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 22 November 2010, not yet published in the Mémorial C.

The extraordinary general meeting is opened by Mr Alain GEURTS, employee, residing professionally at Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary Mr Guillaume SCROCCARO, employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Ms Frédérique MIGNON, employee, with professional address in Luxembourg. The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Exchange three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) against one thousand one hundred (1,100) shares without par value.

2. Increase the corporate capital of the Company by an amount of nineteen million ninety-six thousand euro (EUR 19,096,000.-) in order to raise the issued share capital thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to the amount of nineteen million one hundred and twenty-seven thousand euro (EUR 19,127,000.-) by the issue of six hundred and seventy-seven thousand six hundred (677.600) new shares, without par value and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares (hereinafter collectively the "New Shares").

3. Subscription and liberation.

4. Modification of the first paragraph of article FIVE (5) of the Company's Articles of Association.

II) The shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders or their representatives and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III) It appears from the said attendance-list that all the shares representing the total subscribed capital are present or represented at this meeting. All the shareholders present declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

IV) The present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolved to exchange three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) against one thousand one hundred (1,100) shares without par value.

The general meeting confers all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the exchange of all former shares against the new shares.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of nineteen million ninety-six thousand euro (EUR 19,096,000.-) in order to raise the issued share capital of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to the amount of nineteen million one hundred and twenty-seven thousand euro (EUR 19,127,000.-) by the issue of six hundred and seventy-seven thousand six hundred (677.600) new shares, without par value and having the same privileges, rights and obligations as the existing shares.

Subscription and liberation

The six hundred and seventy-seven thousand six hundred (677,600) new shares are then subscribed by the existing shareholders according to their current participation to the Company and fully paid up by contribution in kind in one thousand one hundred (1,100) shares of "Missaine Limited", having its registered office at Theklas Lysiotti, 35, Eagle Star House 5th Floor, 3030 Limassol, Cyprus.

The shares so contributed are valued at nineteen million ninety-six thousand euro (EUR 19,096,000.-).

A report has been drawn up by "AUDIT & COMPLIANCE", réviseur d'entreprises Agréé, Strassen, dated December 14, 2010 in accordance with Article 26-1 of the law on commercial companies, which contains the following conclusion:

Conclusion (en version française):

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre de SAZELE S.A."

This report will remain annexed to the present deed.

It results from a certificate that the contributors are the sole owners of the shares contributed and that they are free of any liens, pledges or other encumbrances.

Third resolution

As a consequence of such capital increase, the first paragraph of article FIVE (5) of the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 5. (first paragraph). “The corporate share capital is set at nineteen million one hundred and twenty-seven thousand euro (EUR 19,127,000.-) consisting of six hundred and seventy-eight thousand seven hundred (678,700) shares without par value.”

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of the present deed are estimated at approximately at six thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quinze décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «SAZELE S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg, section B, numéro 156.987, constituée, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date 22 novembre 2010, non encore publié au Mémorial.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain GEURTS, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Guillaume SCROCCARO, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Frédérique MIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Echange des trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) contre mille cent (1.100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

2. Augmentation de capital social de la Société à concurrence de dix-neuf millions quatre vingt seize mille euros (EUR 19.096.000.-) en vue de porter le capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à dix-neuf millions cent vingt sept mille euros (19.127.000.-) par la création et l'émission de six cent soixante dix sept mille six cents (677.600) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux rattachés aux actions existantes.

3. Souscription et libération.

4. Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'échanger les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) contre mille cent (1.100) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles.

17856

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de dix-neuf millions quatre-vingt seize mille euros (EUR 19.096.000.-) en vue de porter le capital social souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000.-) à dix-neuf millions cent vingt sept mille euros (19.127.000.-) par la création et l'émission de six cent soixante dix sept mille six cents (677.600) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale et assorties des mêmes droits, privilèges et obligations que ceux rattachés aux actions existantes.

Souscription et libération

Les six cent soixante dix sept mille six cents (677.600) nouvelles actions sont souscrites à l'instant même par les actionnaires actuels dans la proportion de leur participation dans la Société et libérées intégralement par l'apport à la société de mille cent (1.100) actions de la société "Missaine Limited", ayant son siège social à Theklas Lysioti, 35, Eagle Star House 5th Floor, 3030 Limassol, Chypre.

Les actions ainsi apportées sont évaluées à la somme de dix-neuf millions quatre vingt seize mille euros (EUR 19.096.000.-).

Un rapport a été établi par «AUDIT & COMPLIANCE», réviseur d'entreprises agréé, Strassen, le 14 décembre 2010, conformément à l'article 26-1 de la loi concernant les sociétés commerciales contenant la conclusion suivante:

Conclusion:

“Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre de SAZELE S.A.”

Le prédit rapport sera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités de l'enregistrement.

Il résulte d'une attestation que les souscripteurs sont les seuls propriétaires des actions apportées et que ces dernières sont libres de tous gages, nantissements ou autres charges.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais le teneur suivante:

Art. 5. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à dix-neuf millions cent vingt sept mille euros (EUR 19.127.000.-) consistant en six cent soixante dix huit mille sept cents (678.700) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. GEURTS, G. SCROCCARO, F. MIGNON, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 20 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16095. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010172361/159.

(100199502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Royal Estate and Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.287.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011013063/9.

(110015012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2011.